

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 septembre 2015

CRÉATION, ARCHITECTURE ET PATRIMOINE - (N° 2954)

Rejeté

AMENDEMENT

N° AC13

présenté par

M. Tardy, Mme Duby-Muller, M. Saddier et M. Hetzel

ARTICLE 10

À l'alinéa 5, substituer aux deux occurrences du mot :

« billets »

le mot:

« droits ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cohérence avec l'alinéa 2, où l'on parle de « droits d'entrée » au lieu de « billets d'entrée ».